



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC) S18-16417 – SERVICE SPÉCIALISÉS D'ÉVALUATION DES POSTES

1. Définition

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le **Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)** doit fournir, au besoin, des services spécialisés d'évaluation des postes. Ces services comprennent la formation, les services d'évaluation des postes fournis par une tierce partie et la prestation de conseils et d'appui professionnels visant la modernisation des processus et des outils actuels, notamment le renouvellement des postes repères internes de l'organisme. Les services doivent être fournis par une ressource professionnelle, bien informée et accréditée et formée pour ce qui est des barèmes d'évaluation modifiés en usage à l'organisme et qui connaît les rôles internes, les postes repères et les structures personnalisées des niveaux de classification des postes de cadres supérieurs et des autres postes.

À l'heure actuelle, la plus grande partie du travail de classification est effectué par des ressources internes. Toutefois, de temps à autre, l'organisme fait appel, au besoin, aux services d'une tierce partie externe pour la classification des postes et pour l'obtention d'avis à ce sujet afin d'augmenter la capacité de l'équipe interne. Ces services sont généralement utilisés pour la classification des postes de niveau EX, des postes au sein de la Division des ressources humaines (DRH) et des postes controversés ou à risques élevés. Cet appui vient compléter le rôle du comité des ressources humaines et du comité interne de classification. Il assurera des évaluations rapides et objectives des postes de nature très délicate et des postes qui pourraient donner lieu à une situation de conflit d'intérêts pour la DRH tout en équilibrant la charge de travail des ressources internes.

Les éléments suivants résument les services de classification requis :

- formation sur la méthode;
- prestation de conseils et d'appui sur la gouvernance de la classification et la modernisation des processus;
- évaluation complète effectuée par une tierce partie des postes de la DRH ou des postes controversés, y compris les justifications complètes;
- prestation d'opinions de tierces parties externes en matière d'évaluation antérieurement menée à l'interne.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités : Exigences essentielles minimales

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes.

L'entrepreneur doit connaître et comprendre les éléments suivants :

- l'expérience pratique et l'accréditation de la version personnalisée du Korn Ferry (Hay Group) Guide Chart Profile Methodology, ci-après appelée la méthode de Korn Ferry (Hay Group), utilisée par le CRSH;



- des droits de propriété intellectuelle pour l'utilisation, à titre de tierce partie, de la méthode des barèmes d'évaluation de Korn Ferry (Hay Group);
- des postes repères aux fins d'évaluation, des cotes et des justifications qui constituent la norme d'évaluation du CRSH;
- du processus appliqué et des enjeux et des défis à l'issue de l'examen, réalisé en 2007, de la classification, de la structure des niveaux de classification et de la rémunération des cadres supérieurs afin d'offrir des séances d'information et de formation aux cadres, aux gestionnaires et aux employés du CRSH;
- des questions en suspens et des défis à l'issue de la conversion de la classification, réalisée en 2004, de la structure des niveaux de classification qui a été conçue et mise en œuvre pour tous les postes autres que ceux des cadres supérieurs afin d'offrir des conseils en matière de solutions et de pratiques exemplaires.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à aucuns accords commerciaux.

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Il y a plus de dix ans dans le cadre d'un processus concurrentiel, le CRSH avait choisi d'utiliser la méthode de Korn Ferry (Hay Group) pour évaluer tous ses postes. Il a travaillé avec Korn Ferry (Hay Group) pour créer une version modifiée des tableaux du guide et procéder à la conversion au nouveau système. Il a notamment travaillé avec des comités pour créer des postes repères et concevoir un système de niveaux sur mesure applicable à l'ensemble de l'organisme.

Étant l'auteur de la méthode de Korn Ferry (Hay Group), Korn Ferry (Hay Group) en détient exclusivement la propriété intellectuelle. Le CRSH est détenteur d'une licence pour utiliser la méthode pour l'aider au chapitre de l'évaluation et de la classification de ses postes. Cependant, il ne peut en aucun cas transférer sa licence à une tierce partie aux fins d'utilisation de la méthode pour des postes à l'extérieur de l'organisme.

Korn Ferry (Hay Group) détient la propriété exclusive de la formation des organisations et des personnes sur la méthode de Korn Ferry (Hay Group) d'évaluation des postes. Aucune autre personne ou société d'experts-conseils ne peut offrir ce service. En outre, Korn Ferry (Hay Group) détient la propriété exclusive sur l'élaboration de postes repères au moyen de la méthode de Korn Ferry (Hay Group) d'évaluation des postes. Même si d'autres personnes ou sociétés d'experts peuvent évaluer des postes de cadre supérieur au sein de l'administration fédérale, elles ne peuvent pas évaluer des postes pour lesquels des postes repères n'ont pas été développés par Korn Ferry (Hay Group). Étant donné que le CRSH possède sa propre norme de classification (GR) et qu'elle diffère des autres normes de classification au sein de l'administration fédérale, le CRSH doit travailler avec Korn Ferry (Hay Group) pour établir de nouveaux postes repères.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est (sont) invoquée(s) pour cet achat :

paragraphe 6d) – « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

7. Titre de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.



8. Période du contrat proposé

Le contrat proposé est pour une période de 1 an, à partir du *1 avril 2017* jusqu'au *31 mars 2018*.

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux **(2)** période(s) supplémentaire(s) de une **(1)** année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, au cours de la période de prolongation du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables définies dans la base de paiement.

9. Coût estimatif du contrat proposé.

La valeur estimée du contrat, y compris toutes options, est de **50 000,00 \$** (TVH en sus).

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Korn Ferry (Hay Group) Group Ltd.
81 rue Metcalfe , suite 1200,
Ottawa, ON
K1P 6K7.

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités.

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 6 février 2017 à 14 h (HE).

13. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités.

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être adressés à :

Jesse Arsenault
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
350 rue Albert,
Ottawa, ON,
K1A 1H5
Téléphone : 613-947-3737
Courriel : Jesse.Arsenault@nserc-crsng.gc.ca